

**Comité technique d'établissement
Réunion du 20 mars 2014**

Droits et moyens syndicaux au Cerema

Cadre de travail :

- Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;
- Circulaire n°82-106 du 30 décembre 1982 relative à l'exercice du droit syndical ;
- Circulaire n°2000-90 du 11 décembre 2000 relative à l'amélioration des conditions d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social au sein des services du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Proposition :

Constituer un groupe de travail informel réunissant la DRH du Cerema et les organisations syndicales représentatives en vue de :

- Partager les résultats de l'enquête sur les moyens alloués aux organisations syndicales en 2013 au sein des 11 services (CETE et STC) regroupés dans le Cerema.
- Recenser les besoins exprimés par les organisations syndicales.
- Proposer des règles applicables dans l'ensemble du Cerema.

Calendrier :

- Démarrer les travaux du groupe de travail dans la première quinzaine d'avril 2014.
- Sur la base de la réflexion du groupe de travail, élaboration d'un projet par la DRH du Cerema.
- Présentation et discussion de ce projet au sein du groupe de travail.
- Projet soumis à l'avis du comité technique d'établissement.